



**District de Kamouraska.**

Une Session de la Cour du Banc de la Reine, ayant juridiction criminelle pour le district de Kamouraska, sera tenue au Palais de Justice de Saint-Louis de Kamouraska, **MARDI le VINGT-UNIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures A M.**

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des Prisonniers détenus dans la Pri-on commune de ce district, qu'ils soient alors et la présente pour agir ainsi contre eux en tant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges-de-Paix, Coronaires, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le district sus-dit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

V. TACHÉ.  
Shérif.

Bureau du Shérif  
Saint-Louis de Kamouraska, 3 nov 1871.

**LIBRAIRIE**

Le Sousigné prend la liberté d'informer les Messieurs du Clergé dont il sollicite une part du patronage, qu'il vient d'agrandir considérablement son magasin, et en conséquence a beaucoup augmenté son assortiment tel que Livres de prières, Missels, Breviaires, Livres de piété de toutes sortes.

Aussi Cierges de pure cire fabriqués chez les Révérends Sœurs de la Charité, pesant le poids (16 oz à la livre) pour 9s. 9d. ceux de cire mélangée, tels qu'ils se vendent généralement, 3s. 3d. la livre aussi pesés (16 oz à la livre.)

Vin de messe analysé dit de Coli Inghon infiniment supérieur au vin cotti Woodhouse, vin de messe analysé dit de Barbac, venant d'Espagne, importe par lui-même. Aussi Registre suivant la loi depuis les plus petits jusqu'aux plus grands qu'il vendra à tres bas prix.

Il est prêt à se charger de toutes commandes que l'on voudra bien lui confier pour importations de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie ou d'Amérique à une simple commission de 5 p. 100. Une visite est respectueusement sollicitée.

Messieurs les marchands de la campagne sont invités à venir visiter son établissement avant d'acheter ailleurs, afin de s'assurer par eux-mêmes de la grande réduction des prix qu'il vient de faire, principalement sur les livres de prières et classiques, ainsi que sur une grande quantité d'articles de fantaisie, consistant en Jongs d'or, bagues d'or pour dames et merrisiers, Epinglures et Boucles d'oreilles en or, et une foule d'autres objets de fantaisie et de goût des plus variés, etc., etc., qu'il vient de recevoir d'une maison manufacturière de France et qu'il vendra à des prix qui défieront toute concurrence.

—AUSSI—

Un assortiment complet des meilleurs Vins de différentes marques, Eau-de-Vie de Cognac dit Brandy, Eau-de-Vin de Genévriers dit Gin, en fût ou en bouteilles.

Toute commande reçue sera ponctuellement exécutée à la ville ou à la campagne.

J. A. LANGLAIS,

Libraire,

No. 61, rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Vis-à-Vis Pegliuo.

Québec 23 Octobre 1871  
2 novembre 1871.

**APPRENTIS DEMANDÉS**

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme *apprentis typographes*, en s'adressant au Sousigné Editeur-Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocouère.—**FIRMIN H. PROULA.**

**Prix des Marchés.**

	QUEBEC.	MONTREAL	TROIS-RIV.
Bœuf, 1ère qualité, 100 lbs.	8 00	9 00	7 00
Fleur extra supérieure	7 00	7 25	6 40
Fleur supérieure	6 25	6 40	6 00
Fleur de campagne, quintal	3 15	3 25	2 75
Mouton, par livre	0 08	0 10	0 09
Porc frais	0 08	0 09	0 09
Lard, par 100 livres	7 00	7 50	6 50
Beurre frais, par livre	0 14	0 20	0 19
Beurre salé	0 17	0 18	0 17
Œufs, par douzaine	0 18	0 22	0 20
Avoine, par minot	0 55	0 58	0 30
Orge	0 00	0 00	0 54
Pois	1 00	1 25	0 89
Pommes, par couple	0 70	0 80	0 50
Dindes	2 00	3 00	2 00
Oies	1 25	1 50	1 00
Sucre d'érable, par livre	0 08	0 09	0 09
Pommes, par minot	0 25	0 30	0 20
Onions, par quart	3 75	4 00	2 50
Pommes, par quart	3 00	4 00	3 00
Bois franc, érable, 2 1/2 pieds	4 00	4 40	6 00
Épave-ite rouge	3 00	3 50	5 00
Bois mêlé	2 50	3 00	4 75
Paille par 100 bottes	1 00	5 00	7 00
Foin	9 50	10 00	16 00

**Chemins de Fer du Grand Tronc**

STATIONS	Division Rivière-du-Loup	
	Alleur	Matou
Riv.-du-Loup	1.00	9.00
St. Jean	1.50	11.50
St. Charles	2.00	13.00
St. Michel	2.50	14.50
St. Valéri	3.00	16.00
St. François	3.50	17.50
St. Thomas	4.00	19.00
St. Pierre	4.50	20.50
St. Joseph	5.00	22.00
St. Jean	5.50	23.50
St. Charles	6.00	25.00
St. Michel	6.50	26.50
St. Valéri	7.00	28.00
St. François	7.50	29.50
St. Thomas	8.00	31.00
St. Pierre	8.50	32.50
St. Joseph	9.00	34.00
St. Jean	9.50	35.50
St. Charles	10.00	37.00
St. Michel	10.50	38.50
St. Valéri	11.00	40.00
St. François	11.50	41.50
St. Thomas	12.00	43.00
St. Pierre	12.50	44.50
St. Joseph	13.00	46.00
St. Jean	13.50	47.50
St. Charles	14.00	49.00
St. Michel	14.50	50.50
St. Valéri	15.00	52.00
St. François	15.50	53.50
St. Thomas	16.00	55.00
St. Pierre	16.50	56.50
St. Joseph	17.00	58.00
St. Jean	17.50	59.50
St. Charles	18.00	61.00
St. Michel	18.50	62.50
St. Valéri	19.00	64.00
St. François	19.50	65.50
St. Thomas	20.00	67.00
St. Pierre	20.50	68.50
St. Joseph	21.00	70.00
St. Jean	21.50	71.50
St. Charles	22.00	73.00
St. Michel	22.50	74.50
St. Valéri	23.00	76.00
St. François	23.50	77.50
St. Thomas	24.00	79.00
St. Pierre	24.50	80.50
St. Joseph	25.00	82.00
St. Jean	25.50	83.50
St. Charles	26.00	85.00
St. Michel	26.50	86.50
St. Valéri	27.00	88.00
St. François	27.50	89.50
St. Thomas	28.00	91.00
St. Pierre	28.50	92.50
St. Joseph	29.00	94.00
St. Jean	29.50	95.50
St. Charles	30.00	97.00
St. Michel	30.50	98.50
St. Valéri	31.00	100.00

**AVIS AUX MEUNIERIS**

Le sousigné étant le seul agent, dans le District de Québec, pour la vente et le placement de *Smutt* et du *Séparateur* breveté de M.M. Howes Babcock & Co. des Etats-Unis, pour expédier sur demande un dessin de leurs machines avec une copie des certificats de l'Honorable Elzéar Dionis et autres, pour qui il en a placé dans leurs moulins.

Toutes les commandes devront être adressées au sousigné, à la Rivière-Québec, et seront exécutées au plus vite.

ALPHÉE DECHÈNE.

Rivière-Québec, octobre 1871.

**CERTIFICATS**

Nous certifions que les séparateurs de Howes Babcock & Co. placés dans divers moulins, par M. Alphée Dechêne, sont préférables aux anciens *smutt* ou séparateurs; qu'ils n'endommagent point les grains qui sont triés nets; qu'ils n'exigent point plus de force ni d'espace, et que leur grande utilité est dans le nettoyage parfait des grains, soit pour en faire de la semence, soit pour les moudre.

LUC LETELLIER  
E. DIONNE.